

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1599/SG/CD De la commission Permanente de la Chambre des Députés accordant à l'Etat Français la concession provisoire de parcelles de terrains, sises à Djibouti, nouveau lotissement de la République.

n° 73-1599/SG/CD De la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
24 octobre 1973

Numéro JO
n° 22 du 26/11/1973

Date du numéro
26 novembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 385/7e L du 24 octobre 1973 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant à l'Etat français la concession provisoire de parcelles de terrains, sises à Djibouti. nouveau lotissement de la République.